

ARRETE DU MAIRE

LE MAIRE DE LA SOUTERRAINE

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1 et suivants,
VU le Code de la Route et notamment les articles R44 et 225,
VU l'arrêté Ministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation des routes, autoroutes, modifié et complété,
VU l'article R.610-5 du code pénal,
VU la demande présentée par Monsieur Jean-François MUGUAY, Maire, pour le compte de la Commune de LA SOUTERRAINE, à l'effet d'obtenir l'autorisation de régler la circulation et le stationnement dans le centre-ville à l'occasion du Marché de Noël le lundi 23 décembre 2019.

CONSIDERANT que des mesures doivent être prises pour permettre le bon déroulement de cette manifestation et assurer la sécurité des usagers de la route.

ARRETE

Article 1 : La manifestation décrite dans la demande susvisée est autorisée sous réserve du respect des conditions suivantes :

Article 2 : Pendant la durée de la manifestation, du lundi 23 décembre 2019 - 6 h 00 du matin au mardi 24 décembre 2019 - 1 h 00 du matin, la circulation et le stationnement seront interdits selon plan ci-joint avec les déviations prévues. L'ensemble de la manifestation devra être signalé le jour comme la nuit par des barrières en nombre suffisant. La circulation sera ré-ouverte le mardi 24 décembre dès 1 heure du matin.

Article 3 : La Place d'Armes sera interdite à la circulation et au stationnement du mardi 17 décembre 2019 à 8 h 00 au mardi 24 décembre 2019 à 17 h 00.

La circulation et le stationnement seront également interdits sur le parking de la Rue du Tourniquet Saint Jacques, et dans la Rue de Nogé du dimanche 22 décembre minuit jusqu'au lundi 23 décembre minuit.

La Place du Marché sera fermée à la circulation et au stationnement du dimanche 22 décembre 2019 à 13 h 00 au mardi 24 décembre 2019 à minuit.

Article 4 : Le stationnement et la circulation Place Montaudon Bousseresse seront interdits du jeudi 19 décembre à 08 h 00 au mardi 24 décembre à 18 h 00 pour permettre l'installation d'un manège d'enfant.

Article 5 : Le stationnement sera interdit sur une partie du parking de la MJC (environ 2 places) au plus près du bâtiment afin de procéder à du stockage de matériels, le lundi 23 décembre 2019 de 6 h 00 à 20 h 00.

Article 6 : Toute la signalisation et pré-signalisation réglementaires seront mises en place par les Services Techniques Municipaux et sous leurs responsabilités, en particulier des panneaux « Déviation » - « Défense de stationner » - « Sens interdit » - « Route barrée », placés à des distances réglementaires du Village de Noël. La signalisation sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire.

Article 7 : L'organisateur veillera à laisser un accès aux Services de Secours sur l'espace occupé par la manifestation.

Article 8 : Monsieur le Commandant la Brigade de Gendarmerie et Monsieur le Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le seize décembre deux mille dix-neuf.

Destinataires :

- Monsieur Le Maire de La Souterraine,
- Monsieur Le Commandant de la communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine,
- Monsieur Le Lieutenant 1^{ère} classe, du Centre de Secours de La Souterraine,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20191216-2019-237A-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2019

Publication : 12/12/2019



Le Maire,

Jean-François MUGUAY

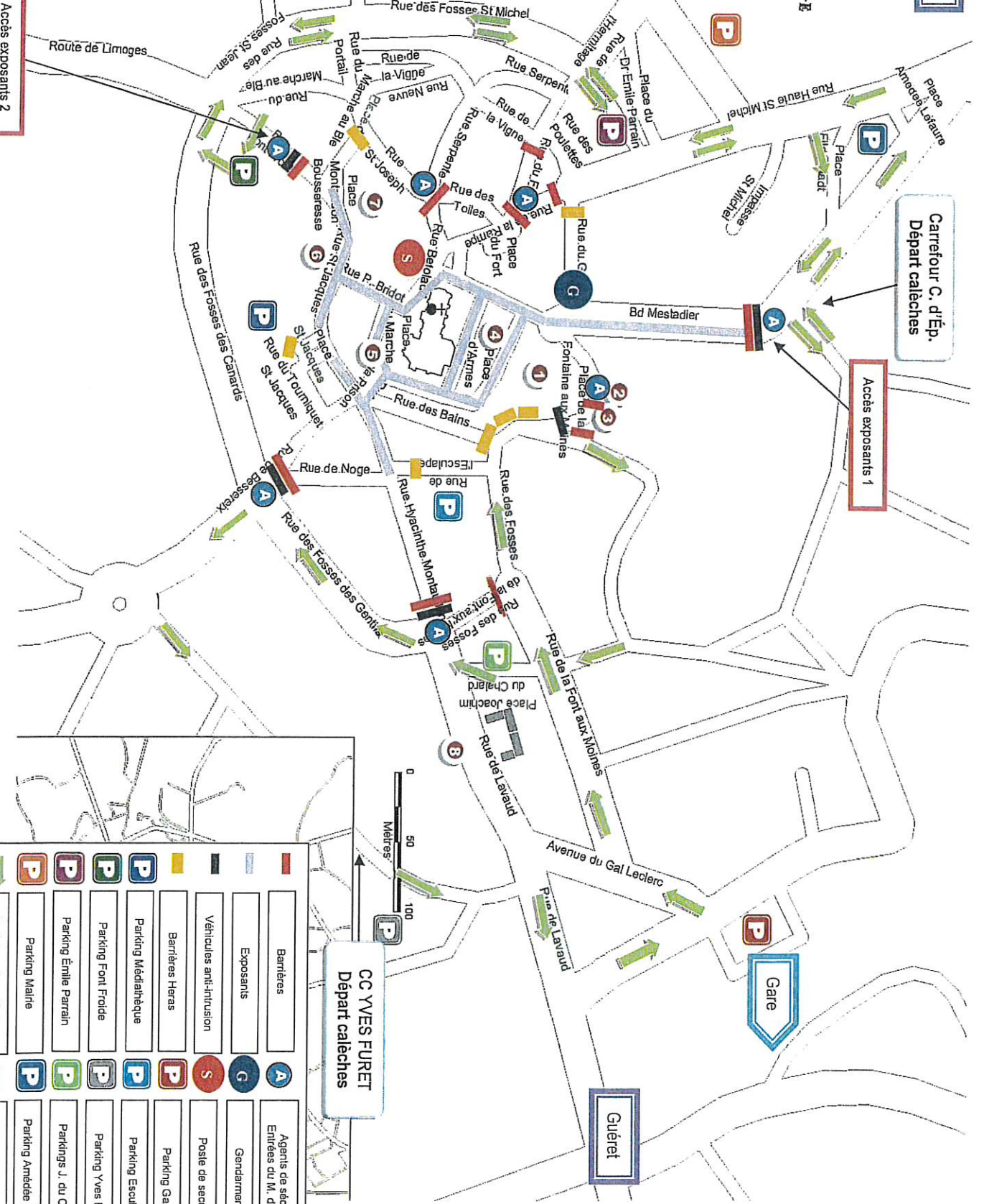
Route de Paris

- 1 **Jardin Public**
 - Air Bag Jump
 - Lâcher de Lanternes
 - Spectacle Pyrotechnique
- 2 **Salle J-B Robert**
 - Jeux Gonflables
 - Sculpture de Ballons
- 3 **Parking J-B Robert**
 - Réserve organisation
- 4 **Place d'Armes**
 - Stand Accueil
 - Percu-Roule
 - Visite de la Crypte :
 - Village du Père-Noël
 - Scènes de Bridiers
- 5 **Place du Marché**
 - Espace Restauration
- 6 **Rue Saint-Jacques**
 - Stand Forain
- 7 **Place M. Bousseresse**
 - Manège pour Enfants
- 8 **Chapelle du Sauveur**
 - Micro Foile
 - Republic of Players (jeux vidéo)
 - L'Ampoule (ateliers)

Déambulations dans le centre-ville

- La Philharmonie
- Les Ombres Blanches
- Le Père Noël et ses bonbons de Noël

Limoges



Carrefour C. d'Ép. Départ calèches

Accès exposants 1

Accès exposants 2



CC YVES FURET
Départ calèches

	Barrières		Agents de sécurité Entrées du M. de Noël
	Exposants		Gendarmerie
	Véhicules anti-intrusion		Poste de secours
	Barrières Heras		Parking Gare
	Parking Médiathèque		Parking Escouape
	Parking Font Froide		Parking Yves Furet
	Parking Emilie Parrain		Parkings J. du Chalendar
	Parking Mairie		Parking Armande Lefauré
	Itinéraires des calèches		Barrières Parking MJC